



Conseil Syndical du 9 novembre 2016

2B) Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

Préambule

L'objectif de notre Syndicat est de continuer à nous inscrire dans la démarche Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) dont le SMTC a été lauréat de la première vague en décembre 2014.

Le monde des déchets bouge vite et le SMTC a toujours été ambitieux dans ses orientations tout en maintenant depuis près de 6 ans le coût par habitant à 106 euros.

Le Président suggère de poursuivre dans la même voie en 2017 et de proposer un service complet de très bonne qualité tout en continuant à innover.

Des pistes de réflexion ont été lancées avec notre groupe de travail mais aussi avec notre prestataire. Elles seront détaillées dans le document ci-après :

- programme de conteneurs enterrés,
- modification des fréquences de collecte pour certains périmètres,
- de nouvelles filières de tri en déchèterie...

Enfin, des échanges avec la Communauté de Communes de Saint-Amarin sur le sujet d'une déchèterie commune restent toujours d'actualité.

I - Contexte réglementaire

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget doit être précédé, dans les communes de plus de 3 500 habitants, d'un débat relatif aux orientations budgétaires.

Selon l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est obligatoire de présenter pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, des départements, des régions et des EPCI de plus de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants, un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Celui-ci portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, la structure et la gestion de la dette et la gestion des ressources humaines (effectifs, dépenses de personnel, évolution prévisionnelle de la structure des effectifs).

L'ensemble de ces informations fera l'objet d'une publication.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat (DOB) dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département.

II – Les orientations budgétaires

Pour 2017, voici les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement.

1. Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions budgétaires en matière de dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte se rapportent :

- à la gestion du Syndicat et de ses ressources humaines :
 - o salariés en place
 - o gardiennage de la déchèterie de Willer-sur-Thur
 - o remboursement des salaires du personnel en charge de la facturation et de la gestion du SMTC (auprès de la CC de Thann-Cernay et de la CC de la Vallée de la Doller & du Soultzbach)
- aux contrats de prestations de services :
 - o collecte sélective des emballages et du verre
 - o tri des emballages
 - o collecte des ordures ménagères et des biodéchets
 - o gestion des déchèteries (Aspach-Michelbach et Willer-sur-Thur)
- au traitement des déchets, transféré au Syndicat Mixte du Secteur 4.

1.1 Evolution des coûts en 2017, taxes, révisions des prix pour les déchèteries :

Pour la gestion **des déchèteries**, le montant annuel de 2017 devrait être proche de celui de 2016, avec des tonnages plus conformes à ceux avant 2015, notamment pour les déchets verts proches de ceux de 2014. Une hausse de 6 % des tonnages a été observée sur les 9 premiers mois, liée essentiellement aux déchets verts. Mais, afin de poursuivre la stabilisation des coûts (suite à la mise en place des filières REP – Responsabilité Elargie aux Producteurs), il nous faut poursuivre la réflexion sur d'autres filières et d'autres services : tri des plastiques durs, des huisseries, zone de récupération de broyat et/ou de compost, autres.

Gestion des professionnels en déchèterie : surveillance accrue des apports et des usagers afin d'éviter les dépôts « professionnels » sous couvert d'un compte particulier.

Evolution de la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes** – TGAP : de nouveaux taux de TGAP devraient entrer en vigueur, mais ils ne sont pas encore fixés (en date du 02/11/16). AMORCE a également présenté de nouveaux taux, mais pour l'heure aucune publication officielle.

Toujours concernant la TGAP, le taux lié à l'enfouissement à Retzwiller devrait diminuer puisque l'unité propose un nouveau traitement in-situ. Mais pour l'heure, nous sommes en attente d'informations complémentaires.

1.2 En matière de collectes :

Peu d'évolution à prévoir sur les marchés actuels concernant la collecte des ordures ménagères et biodéchets. La révision des prix qui, en 2016, donnait un coefficient inférieur à 1, a permis de légèrement baisser le montant des factures ; cette tendance semble également se confirmer pour 2017. Par contre, on observe une petite augmentation des OMR et légère baisse des biodéchets, mais cela ne devrait pas avoir d'incidence conséquente sur le prix de la prestation.

Si la tendance reste à la stabilité, une réflexion pourrait porter sur l'évolution des fréquences de collecte des OMR : passage du C1 au C0,5 pour Cernay. Pour Thann, une autre formule serait encore à définir avec les élus de la collectivité, transition vers de conteneurs enterrés ou autre solution.

Pour la collecte sélective : les tonnages poursuivent leur augmentation et, depuis la mise en place de la brigade des ambassadeurs, la qualité s'est améliorée (baisse du taux de refus de 17 % à 12 %). L'évolution du coût sera donc tout naturellement liée à ces tonnages collectés accompagnée d'une révision annuelle qui s'appliquera.

Le tri des emballages : le coût de cette prestation a déjà connu une baisse courant 2016 puisque le centre de tri a été modernisé et que nous avons quitté le statut d'expérimentation (tri et stockage séparés). Mais pour 2017, le coût devrait être optimisé du fait de la mutualisation de l'outil ; l'ensemble des collectivités clientes étant aujourd'hui en extension des consignes plastiques.

La collecte du verre : un tonnage en légère hausse en 2016, avec un coefficient de révision des prix inférieur à 1, tendance qui semble également se confirmer pour 2017.

1.3 Traitement des OMR et biodéchets :

Le coût de traitement des ordures ménagères pourrait connaître une hausse en raison de la fermeture pour travaux (7 mois) de l'Usine d'incinération de Colmar qui proposait jusqu'à présent un coût de traitement inférieur à celui de Sausheim. Ces travaux impliquent un report des tonnages traités vers l'unité de la région Mulhousienne.

Les coûts des deux derniers exercices sont détaillés ci-après. Les estimations pour 2017, devraient donc être proches, au vu des éléments présentés ; seul bémol pour le coût de traitement des OMR (en attente des informations).

Compte	Compte Administratif 2015	BP 2016
Collectes, tri et déchèteries (611)	3 742 604 €	3 850 000 €
Traitement OMR + Biodéchets (6554)	1 108 797 €	1 110 000 €

Pour rappel, le Bureau prend connaissance tous les mois de la situation financière du Syndicat (dépenses et recettes réelles par rapport au BP).

1.4 Autres postes de dépenses :

En dehors des prestations de services et du SM4, un des postes les plus importants est celui de l'acquisition **des sacs de tri et compostables** :

- les sacs de tri représentent un montant estimé à plus de 100 000 € TTC, ils sont repris dans le cadre des nouvelles consignes de tri et sont donc recyclés ;
- les sacs compostables devraient coûter environ 90 000 € TTC.

Grâce à TZDZG, des **actions de communication** de plus grande envergure ont pu être réalisées en 2016 :

- animations par les ambassadeurs du tri au sein du Bel Air par exemple (cycles avec les mamans et les enfants : recettes de produits de beauté et d'entretien, défilé de mode avec des déchets pour les 40 ans de l'Agora), dans les périscolaires...
- kits « points tri » pour les manifestations (prêt de matériel de pré-collecte pour les trois flux, panneaux et affiches de tri), avec une première utilisation réussie à l'Alsacienne Cyclo sportive.

Le **programme 2017** est en cours d'élaboration avec un basculement en CODEC (contrat d'objectifs déchets et économie circulaire) soutenu financièrement par l'Ademe.

Le Syndicat propose de **maintenir ou de développer les actions suivantes** :

- ◆ poursuite de la communication locale afin de corriger les erreurs de tri ;
- ◆ poursuite de la politique de tri des déchets dans l'habitat vertical : suivi du programme de conteneurs enterrés sur divers quartiers du Syndicat ;
- ◆ maintien de la « brigade » d'ambassadeurs du tri via des contrats aidés ;
- ◆ réflexion sur la fabrication de composteurs bois et de poulaillers via le cercle vertueux de l'économie circulaire (réutilisation de palettes perdues, travail en partenariat avec Emmaüs, Epicéa...), dans le cadre du label « Territoire Zéro Déchet – Zéro Gaspillage » ;
- ◆ dans le cadre de son partenariat avec Emmaüs : subvention pour les frais de traitement de leurs déchets, ressourcerie à la déchèterie d'Aspach-Michelbach à optimiser ;
- ◆ participation à l'opération Haut-Rhin propre : prise en charge de la collecte des sacs de déchets, du déjantage des pneus.

L'évolution des dépenses de fonctionnement est liée aux fluctuations des tonnages collectés, aux révisions des prix des marchés et de la conjoncture économique.

2. Les recettes de fonctionnement

Elles sont essentiellement composées des soutiens des éco-organismes, des reventes de matériaux et des contributions des collectivités :

- Eco-Emballages soutient les tonnes triées et recyclées d’emballages ménagers : pour 2017, les recettes seront réévaluées à la hausse par rapport à celles budgétées en 2016. Au vu de la hausse de la qualité du tri, les recettes seront meilleures qu’espéré et par ailleurs le Barème E d’Eco-Emballages (qui nous est favorable) sera maintenu une année supplémentaire ;
- Autres soutiens : Ecofolio (journaux, revues : 45 000 €), OCAD3E (déchets électriques et électroniques : 25 000 €) ;
- Revente matière : verre, plastiques, ferraille... : environ 200 000 €. Cette estimation reste prudente car les cours des matières premières secondaires sont toujours bas, que ce soit pour le plastique comme pour les métaux, dépendant fortement d’un cours du pétrole bas.
- La contribution des Communautés de Communes membres du Syndicat représente la principale source de recette.

Compte	Compte Administratif 2015	BP 2016
Eco-Emballages (7478)	818 168 €	660 000 €
Revente matière et soutiens (7078)	237 439 €	268 000 €
Contribution des CC (74751)	4 462 176 €	4 453 590 €

3. Les dépenses d’investissement

En 2017, les investissements devraient porter sur :

- poursuite de l’acquisition de bioseaux ventilés dans le cadre de la campagne de distribution (10 000 € HT hors subvention de 50 % de l’ADEME),
- acquisition de terminaux portables pour le contrôle d’accès à Willer-sur-Thur (4 000 €),
- travaux de réaménagement de la déchèterie d’Aspach-Michelbach (20 000 € HT) pour accueillir le tri de nouvelles filières, améliorer le tri des déchets dangereux avec l’acquisition d’une nouvelle armoire (20 000 € HT),
- renforcement du parc de conteneurs à verre (10 000 € HT),
- achats de bacs pour la maintenance du parc, la dotation des nouveaux arrivants et le changement de bacs de 80l vers les 60l (40 000 € HT).

Une partie de ces investissements sera financée par un emprunt réalisé fin 2016, le reste le sera sur les fonds propres du syndicat.

4. Les recettes d’investissement

Elles seront composées essentiellement des éléments suivants :

- le FCTVA (fond de compensation de la TVA),
- les bioseaux financés à hauteur de 50 % par l’ADEME dans le cadre de son fonds déchets,

Des subventions seront demandées auprès de l’ADEME, de l’ADMD et tout autre organisme susceptible de soutenir nos investissements.

L’année 2015 s’est clôturée avec un excédent de près de 916 017 d’euros, dont 222 710 € ont été repris pour équilibrer le budget primitif 2016 (inscrits en recettes – produits exceptionnels). Il reste donc un « fond de roulement » de 693 307 € (soit 12 % du budget).

Cette reprise a ainsi permis de maintenir les contributions des collectivités membres au même montant depuis 6 ans.

L'exercice 2016 devrait se solder par un résultat conforme à notre budget si les prévisions des deux derniers mois se confirment et hors dépenses imprévues.

III – Les engagements pluriannuels

Pour 2017, ce type d'engagement pourrait concerner le programme de conteneurs enterrés, mais le mode de financement est à revoir étant donné que le Conseil Départemental ne subventionne plus ce type d'investissement.

Le SMTC est disposé à apporter son expertise technique.

Deux zones semblent propices à un nouveau déploiement : le Quartier Bel Air de Cernay et le centre-ville de Thann.

IV - Structure et la gestion de la dette

En matière d'endettement, les emprunts sont les suivants :

- travaux d'aménagement de la déchèterie d'Aspach-le-Haut, emprunt soldé en 2019,
- en 2013, deux emprunts pour le rachat du parc de bacs, pour une durée de 6 ans,
- en 2015, un emprunt pour les conteneurs enterrés, pour une durée de 5 ans.

Emprunt	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Déchèterie	7 896,85 €	7 953,59 €	8 011,23 €	8 272,23 €	0,00 €	0,00 €
Bacs OM	60 942,88 €	60 942,88 €	60 942,88 €	14 320,38 €	0,00 €	0,00 €
Conteneurs enterrés	0,00 €	12 317,31 €	12 296,81 €	12 296,81 €	12 296,81 €	12 296,79 €
TOTAL	68 839,73 €	81 213,78 €	81 250,92 €	34 889,42 €	12 296,81 €	12 296,79 €

La conclusion d'un nouvel emprunt de 65 000 € fin 2016 entraînera une annuité supplémentaire d'environ 10 000 € de 2017 à 2022.

V - Gestion des ressources humaines

L'effectif du Syndicat a évolué en rapport à ses missions :

- un adjoint technique en charge de la maintenance des bacs (reprise en régie) avait rejoint le SMTC fin 2012 (contrat qui s'est arrêté en juin 2015) ;
- un poste d'ambassadeur du tri est occupé également depuis 2013 par un emploi d'avenir et qui a évolué vers d'autres missions (maintenance des bacs, agent de prévention...) ;
- création de la brigade d'ambassadeurs du tri séniors en 2015 avec le recrutement de 6 salariés en contrats aidés (CUI-CAE) pour 6 mois - poursuite de la mission avec 4 agents ;
- lauréat du TZDZG, recrutement d'un chargé de mission ; poste financé en partie par l'ADEME.

Personnel	2015	2016	2017
Titulaire	1 ingénieur	1 ingénieur	1 ingénieur
	1 adjoint technique	1 adjoint technique	1 adjoint technique
Contractuel	1 adjoint technique	-	-
	-	1 technicien	1 technicien
	1 emploi d'avenir	1 emploi d'avenir	1 emploi d'avenir
	6 CUI-CAE	4 CUI-CAE	4 CUI-CAE

Les dépenses liées au personnel ont donc évolué ainsi :

	CA 2015	BP 2016
Traitement indiciaire + Régime indemnitaire + NBI	135 528 €	152 650 €
Avantages en nature (chèques déjeuner)	2 116 €	2 520 €

Pour mémoire en 2015, les 6 contrats CUI-CAE ont démarré en juin.

Les contrats aidés sont remboursés pour partie par l'Etat : 70 % pour le contrat d'avenir et 85 % pour les CUI-CAE.

Mutualisation des moyens :

Le SMTC a signé une convention avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour la mise à disposition de personnel à la fois pour la gestion de la redevance incitative et sa propre gestion courante :

- facturation de la redevance (2 mi-temps du cadre d'emploi des adjoints administratifs),
- gestion des ressources humaines (1/52^e attaché territorial, 12/52^e adjoints administratifs),
- budget et comptabilité (1,5^e rédacteur et 4,5/52^e adjoints administratifs),
- administration générale/ secrétariat des séances/archivage (4/52^e rédacteur).

VI - Conclusion

Les orientations présentées dans ce document reposent essentiellement sur de l'investissement humain (distribution des bioseaux et suivi sur le terrain, porte-à-porte, animations...). Les bons résultats de l'ensemble du personnel (et surtout la bonne ambiance !) nous incitent à proposer de continuer dans cette configuration.

Pour 2017, le budget du SMTC ne devrait pas connaître des modifications substantielles.

A l'instar des autres années, la priorité restera à limiter l'évolution de la contribution des collectivités à un minimum, tout en maintenant un service de qualité auprès des usagers.

